

de développement; appuyer davantage la participation du secteur privé au programme de développement. La section suivante du présent rapport traitera de ces diverses mesures, qui ont pour but d'améliorer la quantité et la qualité du programme canadien d'assistance au développement.

Le présent rapport est divisé en deux parties. La première partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La deuxième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La troisième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La quatrième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La cinquième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La sixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La septième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La huitième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La neuvième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La dixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement.

Le présent rapport est divisé en deux parties. La première partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La deuxième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La troisième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La quatrième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La cinquième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La sixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La septième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La huitième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La neuvième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La dixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement.

Le présent rapport est divisé en deux parties. La première partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La deuxième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La troisième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La quatrième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La cinquième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La sixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La septième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La huitième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement. La neuvième partie traite de la participation du secteur privé au programme de développement. La dixième partie traite de la participation du secteur public au programme de développement.